

Séance du 24 juin 2024 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Aloys BAUDET

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour modifier le revêtement de la place de jeux située au chemin des Briffods (projet de délibération n° 295/24).
 - b) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour modifier le revêtement de l'espace de jeux de la cour de récréation de l'école de Choulex (projet de délibération n° 296/24).
 - c) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour les aménagements routiers au chemin des Princes et au carrefour du chemin des Princes et de la route de Pressy (projet de délibération n° 297/24).
 - d) Approbation de l'octroi d'un crédit d'investissement destiné aux aménagements de la route de Choulex, entre la Croix de Choulex et le chemin de la Gouille-Noire (projet de délibération n° 298/24).
 - e) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire afin de compenser les coûts liés aux remplacements des employés communaux par des tiers (projet de délibération n° 299/24).
 - f) Approbation du Plan localisé de quartier (PLQ) pour l'entrée ouest du village (projet de résolution n°30/24).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusés : Mme Yvette GUIBERT MONGILARD
M. Christophe SENGLLET, maire

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. A. Baudet, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h ; il excuse l'absence de **Mme Y. Guibert Mongilardi** et de **M. C. Senglet**.

M. A. Baudet propose une modification de l'ordre du jour, à savoir l'annulation du point 5 f).

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour ainsi corrigé est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

M. A. Baudet passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. A. Baudet annonce les dates des prochaines séances du Conseil municipal : 16 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre 2024.

Pour le premier semestre 2025, les séances sont fixées aux : 20 janvier, 17 février, 17 mars, 14 avril et 12 mai 2025.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- La journée « rugby famille » du samedi 8 juin a rencontré un franc succès. Plus de cinquante personnes de 5 à 77 ans y ont participé.
- Un tournoi de foot pour les jeunes aura lieu le samedi 24 août.
- Environ nonante personnes ont assisté hier soir à la représentation du Théâtre de Carouge, *Les Diablogues*. L'assistance était ravie du spectacle et de l'après-spectacle, car un buffet composé de charcuterie, fromages, focaccias et autres était offert par les tenanciers du food-truck qui s'installera dès le mois d'août vers le tea-room dès 19h en semaine et qui proposera des plats italiens (pizzas, plateaux apéritif, charcuterie, etc.). Ce tout nouveau food-truck sera entre-autres tenu par deux Choulésiens.
- Les travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus Choulex, situé devant le tea-room, n'ont pas encore commencé. Le canton et la commune sont toujours en pourparlers avec certains habitants du chemin des Cocandes qui craignent que le futur trottoir traversant dans la prolongation de l'arrêt de bus ne les gêne pour sortir de leur chemin. Cas échéant, si aucun accord n'était trouvé, la commune renoncerait à ce trottoir.
- **Mmes A. Meylan, D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** ont rencontré **M. Gérard Widmer** (OCT) début juin afin d'évoquer différents sujets. Les inquiétudes des autorités relatives à la vitesse des véhicules à l'entrée ouest et à la route des Jurets lui ont été rappelées. **M. G. Widmer**, qui a pris ces craintes très au sérieux, a déjà transmis des propositions à la commune pour ralentir le trafic, qui ont été approuvées. Ces mesures seront mises en place temporairement et à l'essai afin d'évaluer leur efficacité. Une demande d'autorisation de construire sera ensuite déposée pour les pérenniser.
- Revenant sur une question de **M. A. Baudet** qui demandait s'il était possible de modifier les restrictions de circulation à la Gouille-Noire selon le sens et l'heure,

M. G. Widmer a répondu par l'affirmative. La commune devra pour cela déposer une demande et modifier l'arrêté.

- Pour faire suite à une autre question de **M. J. Binder**, **Mme A. Meylan** confirme que l'aire de jeux derrière l'école est ouverte.
- Concernant le déploiement d'Optimalux sur les routes cantonales, qui consiste à ne pas allumer les éclairages publics, le canton a annoncé que sous réserve de l'avancement, un déploiement de la stratégie Optimalux à Choulex est envisagé pour fin 2024, début 2025. Dans tous les cas, la commune sera avertie par courrier quatre à six semaines avant une quelconque intervention.

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières manifestations et séances auxquelles elle a pris part :

- La présentation et le vote du PLQ (cf. suppression du point 5 f) ont été reportés pour les raisons ci-après. L'OCAN est revenu sur l'autorisation d'abattre un groupe de cèdres, ce qui avait un impact sur le positionnement d'un des bâtiments. La demande de l'OCAN n'étant pas inintéressante pour la qualité du projet, elle a été prise en compte par les architectes qui ont dû effectuer de nouveaux calculs ; cette nouvelle donne ne pouvait être intégrée au projet de PLQ. L'Exécutif s'en est inquiété, car le projet se basait sur les arbres identifiés par l'OCAN comme pouvant ou pas être abattus. L'Exécutif voulait s'assurer que l'OCAN adhérait à la proposition des architectes d'éliminer d'autres arbres, ce projet étant extrêmement contraint. Un PLQ offre normalement une certaine marge de manœuvre dans le positionnement d'un futur bâtiment. Or ce n'est pas le cas ici. L'OCAN, qui a bien compris cette problématique, a assuré une certaine souplesse aux autorités communales.

L'étude d'impacts écologiques réalisée par le bureau Viridis a révélé la présence de mésobromion sur la parcelle. Il s'agit d'un type particulier de prairie semi-sèche protégée au niveau fédéral. En parallèle, des possibilités de compensations ont été étudiées avec le bureau Viridis. L'Exécutif voulait également s'assurer de l'ouverture de l'OCAN par rapport à ces propositions.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif a préféré différer le projet de PLQ à la rentrée.

- **Mme D. Krähenbühl** a assisté, le 27 mai, à la séance annuelle de Koala concernant le budget 2025. Le besoin en accueillantes familiales de jour (AFJ) au niveau de Choulex reste stable.
- L'assemblée constitutive du club des aînés a eu lieu le 6 juin. Les activités de ce nouveau club débuteront cet automne. **Mme D. Krähenbühl** invite les élus à inscrire d'ores et déjà dans leurs agendas l'inauguration officielle qui se déroulera au local des sociétés le jeudi 12 septembre en fin de journée.
- La rencontre du 5 juin avec l'OCT a été évoquée par **Mme A. Meylan**. Concernant le projet d'aménagement « modes doux » reliant l'entrée ouest du village à la route de Mon-Idée via le chemin des Princes, l'OCT a proposé différentes variantes. Les autorités se sont entendues sur la proposition à l'essai visant à interrompre le trafic motorisé au centre du chemin des Princes après le carrefour menant à Chevrier tout en garantissant le passage agricole et des pompiers. Avant de mettre cette mesure en place, l'Exécutif a décidé d'effectuer des comptages afin d'analyser précisément les reports de trafic engendrés par cette mesure et d'évaluer le gain que celle-ci pourrait apporter.
- Le 12 juin, **Mme D. Krähenbühl** a assisté à une rencontre avec l'Hospice général et le canton à propos de la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte

contre la précarité (LASLP), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. La LASLP vise à faciliter la collaboration entre les communes et l'Hospice général par le biais de conventions signées entre les différents partenaires. Cela nécessitera sans doute de rediscuter certains termes de la convention entre Choulex et Thônex, de façon que le service social de Thônex puisse assurer cette nouvelle prestation.

- **Mmes D. Krähenbühl** et **L. Comin** se sont rendues le 13 juin à l'école pour offrir aux élèves les traditionnels livres de fin d'année. Ces rencontres avec les enfants sont toujours des moments précieux et très plaisants. La tradition se perpétuera autant que possible lors de la prochaine législature.

Après la récréation, **Mme Michèle Déchamboux** a rejoint **Mmes D. Krähenbühl** et **L. Comin** pour annoncer son départ à la retraite et prendre congé des élèves. Elles ont dégusté un délicieux quatre-quarts confectionné par les enfants.

- Le 19 juin, **Mme D. Krähenbühl** a assisté à la séance du budget de la police municipale. La demande de Choulex de passer d'un 30 % à un 50 % a été acceptée et ne devrait pas poser de problème, à condition de trouver un agent à 80 %.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission s'est réunie le 3 juin. Une bonne partie de la séance était consacrée à l'organisation de la journée du 5 octobre qui a pour thème le vélo. Cette journée s'annonce riche en activités, avec un atelier de réparation de vélos pour les adultes, le matin, puis des ateliers jeux l'après-midi proposés par Pro Vélo. L'événement se terminera avec la projection d'un film autour du vélo.

Les commissaires ont ensuite abordé quelques divers : projet d'organisation d'un troc pour les enfants à la Ressourcerie ; panneau explicatif à poser le long de la Seymaz (**Mme D. Krähenbühl** doit se renseigner auprès d'AgriGenève, car il n'existe pas d'affichage spécifique pour la région) ; projet de l'école avec l'association Naries (une sortie nature dans les environs de Choulex avait lieu aujourd'hui), l'idée étant de pérenniser certains panneaux de la Vadrouille plutôt axés pour les enfants (projet de budget 2025).

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus annonce que la commission s'est réunie le 27 mai. Les commissaires ont évoqué la représentation du Théâtre de Carouge, qui a eu lieu hier soir, une animation à l'automne 2024 (film à la salle communale suivi d'une petite verrée) et un concert d'Antigel à l'église. Par rapport à Communes-École, **M. B. Theus** a proposé de se faire remplacer par **Mme Y. Guibert Mongilardi**, plus disponible en termes d'horaires.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission s'est réunie le 10 juin. Elle a préavisé favorablement toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente séance. La commission a accepté d'aller de l'avant concernant l'augmentation du budget 2025 pour les APM. Le budget passera d'environ Fr. 54'000.- à Fr. 90'600.-. L'Exécutif a informé qu'il allait acquérir le Goupil ; la commission ne voit pas d'opposition à l'achat de ce véhicule.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission s'est réunie le 27 mai et a principalement évoqué le projet concernant les aménagements routiers au chemin des Princes et au carrefour chemin des Princes/route de Pressy (cf. point 5 c), que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin informe que la commission s'est réunie le 10 juin. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants : promotions scolaires (quelques points à éclaircir ou finaliser, le programme étant déjà bien établi) ; paniers de naissance (changement par rapport à la confection d'une petite couverture de change garnissant ce panier) ; préau de l'école (les différents avis et points de vue ont été mis à plat, notamment à propos du revêtement qui donne lieu à des discussions) ; annulation du goûter poussette (la commission définira une nouvelle activité pour les petits et leurs familles) ; finalisation du règlement du Coup de Chapeau.

La prochaine séance a été fixée au 2 septembre.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze annonce que la commission s'est réunie le 17 juin. Elle a fait le point sur le contenu du panier de Noël 2024 et formulé quelques suggestions. La sortie des aînés, fixée pour l'instant au 3 octobre, est toujours en cours d'organisation avec Puplinge ; au pire, la commune a une solution de repli. Dans les divers, la commission a reçu le courrier d'un Choulésien pour le soutien de l'association Antenna Technologies ; la commission a décidé de rencontrer des représentants de cette association afin de mieux comprendre son rôle par rapport à la fondation du même nom.

Fondation immobilière**Commission des travaux**

M. A. Baudet indique que la commission s'est réunie. Il n'a pas de commentaire particulier.

Bureau de la Fondation

M. J. Schöni indique que le bureau s'est réuni le 3 juin. Il a été question de travaux de rénovation d'une salle de bains dans un appartement au chemin de la Gouille-Noire.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le comité s'est réuni le 15 mai. **Mme D. Krähenbühl** a bien résumé les points principaux abordés lors de cette dernière rencontre.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour modifier le revêtement de la place de jeux située au chemin des Briffods (projet de délibération n°295/24)

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 295/24 et, en l'absence de question, propose de passer au vote.

Vu la nécessité de remplacer le revêtement de la place de jeux située au chemin des Briffods, à côté de la salle polyvalente, posé en 2011,

*vu le devis du 7 mai 2024 articulant un montant total de **23'320.- francs** pour recouvrir les coûts des travaux, à savoir en résumé l'installation de chantier, la protection du chantier, la découpe du revêtement existant, le décapage et écoulement de la couche herbeuse, la chape de béton, le nettoyage de la surface, la pose du nouveau revêtement de couleur beige 066, la surveillance du site et les tests,*

vu la Commission Finances-Sécurité du 10 juin 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer les travaux de modification du revêtement de la place de jeux située au chemin des Briffods à côté de la salle polyvalente pour un montant de **23'500.- francs** dans les comptes de l'exercice 2024,
 2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° 3420.00.31400.00,
 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- b) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour modifier le revêtement de l'espace de jeux de la cour de récréation de l'école de Choulex (projet de délibération n° 296/24)

Mme L. Comin trouve que cette décision, motivée par quelques incidents mineurs, quelques cailloux restés dans des poches de pantalons avant la lessive et un peu plus de poussière sur les vêtements, mérite d'être considérée. Aucune plainte n'a été formulée à la Mairie et les enseignants ne sont pas non plus négatifs par rapport à ce revêtement. **Mme L. Comin** invite donc les élus à réfléchir. Car cette pesette n'a pas été choisie pour rien. Elle était idéale pour les nouveaux arbres en termes d'infiltration et leur future croissance. Elle n'aurait pas vu le projet de la même manière si, à la base, il avait été proposé d'imperméabiliser cette surface. N'y a-t-il pas d'autres solutions que replastifier cette place de jeux alors que la commune essaie au maximum de travailler de manière réfléchie, sensée et écologique ? Ce budget pourrait être dépensé de manière différente.

Mme C. Schaub ajoute que cela va à l'encontre du projet initial, avec du bois massif et des matières minérales. C'est un beau projet, esthétique. S'arrêter à un peu de gravier, qui génère certes de la poussière au début, ne va pas du tout dans le sens de ce projet. Remettre du plastique serait une aberration. Sans compter le coût.

Mme N. Favre demande si les mécontents sont nombreux.

Mme L. Comin répond que certaines personnes rencontrées à la sortie de l'école se sont plaintes. Mais d'autres sont très contentes.

Mme D. Krähenbühl précise que la Mairie a reçu quelques plaintes écrites.

M. B. Theus souhaite savoir quand a été posé ce revêtement.

L'automne passé, indique **Mme A. Meylan**. Donc il y a moins d'une année.

M. B. Theus pense qu'il faudrait laisser le temps aux parents et aux élèves de s'y habituer au lieu de poser un nouveau revêtement en plastique, peu esthétique. Pour sa part, il trouve la place de jeux très jolie ainsi.

M. P. Droze demande quels sont les Conseillers municipaux qui sont contre.

Mme C. Mathez explique que cette question a été évoquée en commission. Elle n'est pas particulièrement contre mais trouve qu'en tant que parent d'élève, c'est actuellement compliqué. Plusieurs personnes sont mécontentes à cause des déjections canines, des enfants qui reviennent sales, de ceux qui sont tombés dans le préau en trébuchant sur des graviers, etc.

Mme A. Meylan, qui comprend tout à fait les doléances de certains parents par rapport à la pesette, se demande s'il s'agit d'une majorité. Elle tient à rappeler que le choix s'était porté sur ce matériau, car celui-ci est minéral et non synthétique, et qu'il s'intègre parfaitement au site, esthétiquement parlant. Elle se demande également s'il n'est pas prématuré de remettre en question cette réalisation. L'Exécutif soumet malgré tout un projet de revêtement de sol souple qui sera de couleur beige, conformément à la demande d'une commission, afin de s'intégrer au mieux, et pourra être mis en place pendant les vacances scolaires, cet été. Faudrait-il prendre d'autres mesures avant celle-ci, radicale ? Réaliser tout de suite ce projet ? Le reporter ? Le choix revient au Conseil municipal. L'Exécutif a évoqué diverses mesures : clôturer la place de jeux, surélever la partie basse devant l'entrée, arroser la pesette afin de limiter les émissions de poussière, éduquer les enfants par rapport à l'utilisation de la place de jeux. Il serait dommage, après moins d'une année scolaire, de recouvrir le tout.

M. J. Binder est un peu étonné par la position de l'Exécutif qui lui paraissait claire, à la base. Il est tout à fait ouvert à l'idée de ne pas remplacer tout de suite la pesette, si l'Exécutif le souhaite. Mais dans ce cas, il aurait aimé que l'Exécutif vienne devant les commissions avec différents projets et étapes. Il trouve dommage d'arriver maintenant avec cette proposition. Pour ce qui est de l'opportunité de remplacer ou pas ce revêtement, il partage l'avis de **Mme C. Mathez** ; il est triste de devoir probablement passer à une autre solution. Concernant l'éducation des enfants, il y a certainement quelque chose à faire. Mais imposer aux parents du gravier salissant et les laisser ensuite se débrouiller est un argument un peu trop facile. Si l'Exécutif veut proposer d'autres solutions, il est tout ouïe. Il y a peut-être une autre alternative, par exemple ne poser du tartan que sous les jeux. Il est dommage que cela arrive au moment où le Conseil municipal est sur le point de voter.

Mme A. Meylan précise qu'elle s'exprimait en son nom propre, pas au nom de l'Exécutif. Il a fallu aller très vite et demander un devis pour le soumettre au Conseil municipal afin de réaliser les travaux cet été, dans le cas où le présent crédit budgétaire supplémentaire serait voté.

Mme D. Krähenbühl partage la position de **Mme A. Meylan**.

Compte tenu de cette discussion, **M. A. Baudet** trouve peut-être un peu prématuré de rendre une décision ce soir.

Mme A. Meylan propose de renvoyer la proposition en commission Bâtiments-Préavis (BP).

À la majorité (10 oui, 0 non, 1 abstention), le Conseil municipal renvoie ce projet en commission Bâtiments-Préavis (BP).

- c) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour les aménagements routiers au chemin des Princes et au carrefour du chemin des Princes et de la route de Pressy (projet de délibération n° 297/24)

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 297/24.

Mme C. Schaub ne comprend pas très bien pourquoi la délibération porte sur un montant d'environ Fr. 65'000.- alors que la commune de Vandœuvres prendra en charge une partie de ces frais.

M. J. Schöni explique que cette charge sera imputée sur un compte ; la commune de Vandœuvres remboursera ensuite sa part à Choulex.

Un montant qui sera comptabilisé sur un autre compte, ajoute **Mme D. Krähenbühl**, d'où le vote d'un crédit global.

En l'absence d'autre question, **M. A. Baudet** propose de passer au vote.

Vu les doléances des habitants au sujet de l'insécurité à certains endroits au chemin de la Messin, au chemin des Princes, au hameau de Pressy, entre 2020 et 2023, vu la séance conjointe des Commissions Aménagement-Mobilité et Routes-Canalisations-Cimetière du 16 novembre 2020 lors de laquelle un bureau d'ingénieurs a relevé des problématiques de circulation au croisement du chemin des Princes et de la route de Pressy,

vu les résultats de l'étude du bureau d'ingénieurs mobilité menée en octobre 2021 présentés à la Commission Aménagement-Mobilité le 24 janvier 2022,

vu la séance de la Commission Aménagement-Mobilité du 16 janvier 2023 lors de laquelle fut évoqué le projet d'une traversée piétonne pour sécuriser les piétons au chemin de la Messin,

vu la possibilité d'harmoniser les statuts des voies de circulation et les mesures entre les zones 30 existantes, en particulier entre la commune de Vandœuvres et la commune de Choulex,

vu que cette harmonisation devrait répondre au moins en partie aux problématiques évoquées par les habitants et engendrer une réduction de la vitesse de circulation grâce aux aménagements de type ralentisseur accompagnant l'élargissement de la limitation en zone 30 km/h,

*vu le devis reçu articulant un montant de **64'595,70 francs**,*

vu que la commune de Vandœuvres prendra en charge la partie de ces frais pour les aménagements qui sont situés sur son territoire,

vu la Commission Routes-Canalisations-Cimetière du 27 mai 2024,

vu la Commission Finances-Sécurité du 10 juin 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer les travaux d'aménagements au chemin des Princes et au carrefour du chemin des Princes et route de Pressy pour un montant de **65'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2024,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° 6150.00.31410.00,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

- d) Approbation de l'octroi d'un crédit d'investissement destiné aux aménagements de la route de Choulex, entre la Croix de Choulex et le chemin de la Gouille-Noire (projet de délibération n° 298/24)

Mme A. Meylan ne fera pas l'historique de ce projet, qui occupe la commune depuis trois ans, ni des multiples réunions, ni des essais, ni des plans examinés. Vu la configuration des lieux, le projet présenté à la commission Routes-Canalisations-Cimetière le 27 mai paraît répondre aux besoins de ralentir le trafic et de sécuriser la mobilité douce entre le carrefour de la Gouille-Noire et de la Croix de Choulex. Elle invite donc le Conseil municipal à voter favorablement cette délibération qui permettra aussi de réaliser le marquage des places de parking pour les macarons.

M. P. Droze se réjouit de voir ce projet, relativement long et fastidieux, aboutir.

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 298/24 et, en l'absence de question, propose de passer au vote.

Vu la motion du Conseil municipal du 12 octobre 2020 (04/20) demandant à Monsieur le Maire de créer une zone de rencontre sur le tronçon de la route de Choulex, entre la Croix de Choulex et le chemin de la Gouille-Noire,

vu la séance conjointe de la Commission Aménagement-Mobilité et de la Commission Routes-Canalisations-Cimetière du 16 novembre 2020,

vu les séances de la Commission Aménagement-Mobilité des 14 juin 2021, 8 novembre 2021, 20 septembre 2021, 22 août 2022, 16 janvier 2023 et 12 juin 2023,

vu les séances de la Commission Routes-Canalisations-Cimetière des 26 septembre 2022, 12 juin 2023, 30 octobre 2023 et 27 mai 2024,

vu la mise à l'essai infructueuse en zone 20 km/h entre 2021 et 2022,

vu l'obligation de remettre le tronçon en zone 30 km/h en 2023,

vu les nombreux échanges avec le bureau d'ingénierie et l'Office cantonal des transports pour trouver une alternative à la zone 20 km/h,

vu les essais sur le terrain du 26 février 2024 qui ont contraint d'apporter des modifications au projet,

vu le nouveau projet de limitation à 20 km/h sur ce tronçon qui répond aux exigences de l'Office cantonal des transports et en partie à la motion susmentionnée,

*vu le devis reçu le 28 mai 2024 articulant un montant approximatif de **264'000.-francs**, à cela s'ajoute une marge de 20 %,*

vu la séance de la Commission Finances-Sécurité du 10 juin 2024,

vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu qu'il s'agit de travaux de génie civil au sens de l'article 40, al. 7, lettre c du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

vu l'exposé des motifs,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 10 voix pour, 1 non et 0 abstention

1. De faire procéder aux travaux d'aménagement de la route de Choulex, entre la Croix de Choulex et le chemin de la Gouille-Noire,
2. D'ouvrir un crédit de **320'000.- francs** pour financer ces travaux,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique n° 6150.00.50100.13, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex,
4. D'amortir la dépense de **320'000.- francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 6150.00.33001.13 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

- e) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire afin de compenser les coûts liés aux remplacements des employés communaux par des tiers (projet de délibération n° 299/24)

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 299/24 et, en l'absence de question, propose de passer au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'absence prolongée de certains employés communaux et le remplacement qui était nécessaire pour garantir la continuité des prestations communales, en particulier pour le restaurant scolaire, la conciergerie de l'école et de la salle polyvalente, ainsi que pour les services de la voirie,

vu la décision de l'Exécutif d'externaliser la conciergerie de l'école et de la salle polyvalente à partir du 1^{er} juillet 2024,

vu que ces coûts ne pouvaient pas être anticipés et budgétisés en 2023,

*vu l'estimation du coût pour l'année 2024 calculée sur la base des coûts actuels sur les cinq premiers mois de l'année, qui s'élève à un maximum de **100'000.- francs**,*

vu la commission Finances-Sécurité du 10 juin 2024,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour combler le besoin financier pour un montant de **100'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2024,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° 0220.00.31320.01,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Mme N. Favre aimerait savoir pourquoi l'OCAN est revenu sur sa décision concernant le PLQ.

Mme D. Krähenbühl indique que le plan des arbres date de 2017 ; entre-temps, la végétation a évolué et des discussions ont émergé entre l'OCAN et les architectes de la commune avec, à chaque fois, des pesées d'intérêts. Ils sont tombés d'accord sur l'intérêt paysager de ce groupe d'arbres, et sa qualité.

Mme C. Schaub demande pourquoi l'acquisition du Goupil n'a pas été soumise au vote, ce soir.

Mme Virginie Vandeputte rappelle que ce véhicule est inclus dans le budget 2024 ; le Conseil municipal l'a donc déjà voté. L'Exécutif s'était engagé à le présenter en commission avant de procéder à l'achat, ce qui a été fait.

Mme C. Schaub souligne les réserves du Conseil municipal lors du vote du budget 2024. Elle est un peu surprise que cette acquisition n'ait pas été soumise au vote du Conseil.

Mme V. Vandeputte répète que cet achat a été voté dans le cadre du budget 2024. Il n'y avait pas lieu de présenter une nouvelle délibération.

Mme C. Schaub souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet de place de jeu au stade.

Mme A. Meylan n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.

A la sortie côté route des Jurets du petit chemin qui relie le parking du tea-room à cette voie, au lieu-dit « les Santoux », des petits potelets permettent aux piétons de traverser en l'absence de passage dédié et **Mme C. Schaub** constate que les automobilistes ne comprennent pas leur fonction. Serait-il possible de rappeler que les piétons sont prioritaires en zone 30 km/h ?

Mme D. Krähenbühl explique qu'il ne s'agit pas d'une zone 30 km/h, mais d'une limitation à 30 km/h. Il va de soi qu'à partir du moment où le nouveau projet de circulation sera mis en place sur la route de Choulex, le canton déplacera le passage piéton actuel qui n'est pas conforme, car trop proche du virage, au-dessus du rehausseur, au niveau du rétrécissement. Les nouveaux aménagements offriront une continuité logique au chemin des écoliers, et les enfants pourront traverser en toute sécurité.

M. A. Baudet clôt la séance à 19h59 et passe la parole au public.